



DELIBERATION N° D.2025.09.56

du Conseil municipal du 25 septembre 2025

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Sporting Club Versailles Tennis de Table pour soutenir Hachim Tissafi Idrissi dans ses participations à des compétitions internationales.

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Nicolas FOUQUET

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, M. François DARCHIS, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Anne JACQMIN, Mme Stephanie BELNA, M. Thierry DUGUET, M. Pierre FONTAINE, M. François BILLOT DE LOCHNER.
Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les statuts de l'Association Sporting Club Versailles Tennis de Table ;

Vu la demande du Sporting Club Versailles Tennis de Table en vue de l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour soutenir son athlète de haut niveau ;

Vu le budget de la ville et l'affectation des dépenses correspondantes sur l'imputation suivante : 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » ; 9330 « services communs » ; 65748 « subvention de fonctionnement - autres personnes de droit privé »

L'association Sporting Club Versailles Tennis de Table accueille près de 250 licenciés du loisir à la compétition internationale, au gymnase Henri Simon.

Depuis plus de dix ans, Jérôme Pauly, entraîneur principal diplômé d'Etat, 345^{ème} joueur français, accompagné de Tarik Kramdi, forme de nombreux talents. Quatre joueurs du club évoluent en

Nationale 2 et cinq jeunes du club se sont qualifiés aux championnats de France le 14 juin dernier à Béthune pour la saison sportive 2024/2025. Ces résultats confirment la qualité de la formation proposée par le club.

Hachim Tissafi Idrissi fait partie de ces jeunes prometteurs. Agé de 10 ans, ce jeune Versaillais a commencé la pratique du ping-pong à l'âge de 5 ans. Il s'entraîne entre 15 et 20h par semaine avec Jérôme Pauly. Il vient de faire sa rentrée au collège, en sport études au CREPS d'Ile-de-France à Châtenay-Malabry, et en plus de son objectif de devenir un sportif de haut niveau, il souhaite également devenir médecin. Récemment champion de France en juin 2025 dans sa catégorie (benjamin) et vice-champion de France en double, le jeune talent participe désormais à des tournois professionnels WTT (World Table Tennis).

Les tournois WTT se déroulent partout dans le monde et Hachim participe majoritairement à ceux ayant lieu en Europe. Financièrement, ils sont à la charge du club (sauf quand la Fédération française de tennis de table (FFTT) se positionne sur certains). D'ici fin 2025, il pourrait participer au maximum à quatre d'entre eux (Luxembourg, Tunisie, Italie et Hongrie).

Prenant en considération que le coût moyen pour un tournoi WTT pour deux personnes (joueur et entraîneur) est de 2 100 € et considérant l'intérêt que représente le rayonnement de ces participations internationales pour la ville de Versailles, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir financièrement ce club en lui attribuant une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 2 100 € (équivalent à 50% du coût total de deux déplacements).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'accorder au Sporting Club Versailles Tennis de Table, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 100 € pour lui permettre de financer les frais de déplacements du jeune joueur Hachim Tissafi Idrissi, dans ses participations aux compétitions internationales ;
- 2) d'approuver les termes de la convention annexée ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.